

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTRE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL A L'AD-
MINISTRATION DU TERRITOIRE

82/190
/) E C R E T N° du 19/2/1982

Modifiant le décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo, en ce qui concerne les Conseils Populaires de la Région de la Sangha et des Districts de la dite Région.

Le Président du Comité Central du P.C.T Président de la République, Chef de l'Etat Président du Conseil des Ministres,

Vu l'Ordonnance n° 14/79 du 10 Mai 1979 portant institution des Conseils Populaires des Régions et Districts en République Populaire du Congo,

Vu l'Ordonnance n° 13/79 du 10 Mai 1979 portant Loi électorale pour le référendum constitutionnel et aux élections à l'Assemblée Nationale Populaire, aux Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes ;

Vu le Décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'Organisation administrative territoriale de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 67/244 du 2 Août 1967 fixant les limites et les Chefs-lieux des Régions de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 77/547 du 3 Novembre 1977 portant attributions et Organisation du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 77/548 du 3 Novembre 1977 portant création, attributions et Organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;

Vu le Décret n° 78/071 du 7 Février 1977 fixant le traitement des Délégations Spéciales des Régions, Districts et Communes ;

Vu le Décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo ;

Vu le Communiqué final de l'Assemblée Générale extraordinaire des Membres du Parti et des Conseils Populaires des Districts et de la Région de la Sangha tenue du 13 au 16 Mars 1981 à Ouessou.

.../...

D E C R E T E :

Article 2 : Les dispositions du Décret n° 80/216 du 15 Janvier 1960 susvisé sont modifiées comme suit en ce qui concerne les Comités Exécutifs des Conseils Populaires de la Région de la Sangha et des Districts de cette Région.

1°)- Comité Exécutif Régional

Président du Comité Exécutif, Commissaire Politique... Christophe MOUKOUEKE
Secrétaire chargé des Activités du Parti... DJOKANI Pascal en remplacement du
Camarade AKOUELA BOUZOCK André, démis de ses fonctions.

Secrétaire chargé de l'Administration... TOLOVOU Guy-Blaise en remplacement du
Camarade MEKING-BOMATHA Ernest démis de ses fonctions.

2°)- Comité Exécutif du District de Ouesso :

Président du Comité Exécutif.... DJOMBOUE Jean Baron en remplacement du Camarade
DODZOCK-TOUAZOCK Emmanuel appelé à d'autres fonctions.

Secrétaire chargé des Activités du Parti EPOUPOU Zacharie

Secrétaire chargé de l'Administration... MASSE-MEKOZI Marcel

Chef de P.C.A de Pikounda... DODZOCK-TOUAZOCK Emmanuel en remplacement de DJOM-
BILAKONI Gabriel appelé à d'autres fonctions.

3°)- Comité Exécutif du District de Sembé :

Président du Comité Exécutif..... ABEGOUO Jean-Antoine

Secrétaire chargé des Activités du Parti..... DOUKORO-MBAYEN René

Secrétaire chargé de l'Administration..... GNEMOUA Hilaire en remplacement
du Camarade MESSIMEDEP Paul-Rémy appelé à d'autres fonctions.

Chef de P.C.A de Ngbala..... MESSIMEDEP Paul-Rémy en remplacement du Camarade
GNEMOUA Hilaire.

...../.....

4°)- Comité Exécutif du District de Bouanké

Président du Comité Exécutif..... MESSER Raymond
Secrétaire chargé des Administratifs du Parti..... NZOUALA Valentin,
en remplacement du Camarade POUTENDAM Guy Florent démis de ses fonctions
Secrétaire chargé de l'Administration..... ZABOT Denis-Claude

Le reste ~~est~~ sans changement.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 Février 1962

Par le Président du Comité Central du
P.C.T., Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre de l'Intérieur

Colonel Louis-Sylvain-GOMA

Lt-Colonel François Xavier KATALI

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

LEKOUNDZOU ITIHI OZETOUMBA

B. COMBO MATSIORA